Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations clés pour les investisseurs essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M

Catégorie de parts : I (ISIN : FR0010899179)

Initiateur du produit : Ce produit est géré par Swiss Life Asset Managers France, une filiale du groupe Swiss Life.

Site internet : https://fr.swisslife-am.com

Appelez le +33 1 45 08 79 70 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Swiss Life Asset Managers France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Swiss Life Asset Managers France est agréée en France sous le n°GP-07000055 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : le 21 décembre 2023.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type Fonds Commun de Placement (FCP)

Classification : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique.

Swiss Life Asset Managers France est en droit de résilier le produit de manière unilatérale. La société de gestion se réserve le droit de procéder à tout changement ou mutation susceptible de conduire à la fusion, scission ou la liquidation de votre produit.

Objectifs

L'objectif d'investissement du fonds est d'obtenir un rendement, net de frais de gestion, supérieur à celui de l'indicateur de référence (tel que défini ci-dessous) sur des périodes glissantes de 6 mois. L'indicateur de référence est composé à 70% de l'€STR (Euro short-term rate) capitalisé et à 30% du Bloomberg Euro Floating Rate Note Total Return, coupons réinvestis. Cet objectif ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du fonds ne comprend pas l'intégralité des cas de défauts et repose sur des estimations au regard des hypothèses de marché arrêtées à un instant donné. A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères ESG de manière systématique.

Le produit est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

La stratégie d'investissement du fonds repose sur un ensemble de décisions visant à tirer profit d'opportunités d'investissement dans les dimensions suivantes : la sensibilité obligataire, le positionnement sur la courbe des taux et la qualité de l'émetteur (stratégie crédit). Le processus de gestion du fonds s'appuie sur une approche systématique et fondamentale reposant sur l'analyse de critères financiers, à laquelle est associée une gestion ISR de type « best-in-universe », puisque la note moyenne pondérée ESG du portefeuille doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers de référence, retranché des 20% d'émetteurs affichant les niveaux de notation les plus faibles. Par ailleurs, la société de gestion a défini des exclusions dans trois domaines : réglementaire (par exemple, armes controversées), sectoriel (par exemple, charbon thermique) et normatif (par exemple, violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies). En plus des exclusions spécifiques, le processus d'investissement du fonds repose sur une approche significative en amélioration de la notation ESG (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des émetteurs affichant les plus faibles niveaux de notation). En complément, une règle d'amélioration de deux indicateurs extra-financiers portant sur l'empreinte carbone et la rémunération ESG est appliquée. Au moins 90 % des investissements du Fonds, à l'exception des liquidités sous forme de dépôts d'espèce et des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics, sont sélectionnés par la société de gestion sur la base des approches significatives détaillées ci-dessus et dans le prospectus du fonds. Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, la société de gestion s'appuie sur la recherche externe de MSCI qui analyse et évalue les émetteurs sur les 3 piliers E, S et G. Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs. Parmi les critères évalués et pris en compte sur chacun des 3 piliers, se trouvent : (i) Environnement : l'intensité des émissions carbones et la mesure de l'empreinte carbone, le changement climatique et l'épuisement des ressources en eau; (ii) Social : le développement du capital humain, la sécurité et de la qualité des produits ; (iii) Gouvernance : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération, la structure du capital. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du fonds sont celles auxquelles fait face MSCI dans l'élaboration de son modèle de scoring ESG, tel que détaillé dans le prospectus du fonds.
Le fonds peut être investi jusqu'à 100% en obligations à taux fixe et variable €ster, ou toute autre référence du marché monétaire et en TCN à taux fixe ou variable libellés en euro et dans la limite de 10% de l'actif en titres libellés dans des devises autres que l'euro couverts contre le risque de change. Les titres en portefeuille émis par des émetteurs privés ou souverains doivent être de qualité de crédit «investment grade » conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Le fonds doit être investi au minimum à hauteur de 15% de son actif dans des instruments financiers ayant, au moment de leur acquisition, une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale supérieure ou égale à vingt-quatre (24) mois. La maturité moyenne pondérée du portefeuille (ou WAM) est comprise entre 0 et 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée (WAL) du portefeuille est inférieure ou égale à 18 mois. L'objectif du gérant est également de constituer une poche composée de liquidités et, d'OPCVM et d'instruments à échéance journalière J et à échéance J+1 à hauteur de 7,5% minimum de l'actif net du fonds.

Le fonds exclut tout investissement en véhicules de titrisation, y compris les émissions de titres de créances négociables de type Asset Backed Commercial Paper à l'exception d'instruments disposant d'une garantie permettant de transférer intégralement le risque de défaillance de ces véhicules ou des émissions de ces véhicules vers des établissements de crédit bénéficiant d'une évaluation de qualité de crédit conformément aux critères détaillés dans le prospectus dans la limite de 15% de l'exposition de l'actif net.
Fourchette de sensibilité: de 0 à 0,50.

Instruments dérivés : autorisés jusqu'à 100% de l'actif. Le gérant peut exposer de manière provisoire et discrétionnaire le portefeuille aux risques de taux (future, swaps) et de crédit et couvrir le fons contre le risque de change de manière systématique.

Titres intégrant des dérivés : autorisés jusqu'à 100% de l'actif net du fonds.

Opérations d'emprunts et cessions temporaires de titres : opérations de prises et de mises en pensions livrées jusqu'à 100% de son actif net.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré.

Les dividendes ne sont pas destinés à être distribués. Tout revenu dérivé du produit est réinvesti.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs et plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de « US person », recherchant une rémunération supérieure à celle de l'indice de référence sur une période glissante de six (6) mois. Pour déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir, l'investisseur doit tenir compte de sa situation personnelle et de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il connaît et accepte le risque de perte en capital lié aux variations des conditions de marché.

Dépositaire du produit : SwissLife Banque Privée

Informations supplémentaires sur le produit

De plus amples informations sur le produit, un exemplaire du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur et les dernières valeurs liquidatives des parts peuvent être obtenus gratuitement en français, allemand, anglais à l'adresse https://fr.swisslife-am.com ou auprès du siège social de Swiss Life Asset Managers France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

◄ **1** 2 3 4 5 6 7 ►

Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 mois.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants pour le produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : risque de liquidité, risques sur dérivés et opérations de financement sur titres, risque de contreparties, (liste détaillée des risques dans le prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. Les évolutions futures des marchés sont incertaines et ne peuvent pas être prévues avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions illustre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 6 mois Exemple d'investissement : EUR 10 000		**Si vous sortez après 6 mois**
Scénarios		
Minimum		Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 730 EUR**
	Rendement en pourcentage	-2,7%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 740 EUR(*)**
	Rendement en pourcentage	-2,6%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 800 EUR(*)**
	Rendement en pourcentage	-2,0%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 000 EUR(*)**
	Rendement en pourcentage	0,0%

(*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre février 2017 et août 2017. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mai 2023 et novembre 2023.

Que se passe-t-il si Swiss Life Asset Managers France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Swiss Life Asset Managers France. En cas de défaillance de Swiss Life Asset Managers France, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Voici notre supposition :

- La première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit enregistre la performance indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 6 mois
Coûts totaux	218 EUR
Incidence des coûts (*)	2,2% par an

(*) Cela illustre l'effet des coûts sur une période de détention inférieure à 1 an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres de l'impact en termes de coûts fournis pour d'autres PRIIP.

Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (2,0% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	2,0% du montant que vous payez lors de l'entrée dans cet investissement. Cela inclut des coûts de distribution de 2.0 % du montant investi / 200 EUR. C'est le montant maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vendra le produit vous informera du montant réel.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit pourrait le faire.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou charges d'exploitation	0,2% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	10 EUR
Coûts de transaction	0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achèterons et vendrons.	8 EUR
Coûts accessoires prélevés dans des conditions spécifiques		
Commissions liée au résultat	Aucune commission de performance n'est due au titre de ce produit.	N/A

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimum recommandée : 6 mois

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre produit à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos parts auprès de SwissLife Banque Privée. Votre demande de rachat s'effectuera sur la base de la dernière valeur liquidative établie après la date limite de centralisation des rachat (soit à cours inconnu). Elle est reçue au plus tard avant 11h00 (heure de Paris) à la date d'établissement de la valeur liquidative, étant précisé que le délai de règlement des rachats des parts - soit le délai entre la date limite de centralisation de rachat et la date de règlement des rachats, est de 1 jour.

Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le distributeur du FCP ou le Service Client de la société de gestion au +33 1 45 08 79 70, à l'adresse suivante reclamation@swisslife-am.com, ou par courrier à Swiss Life Asset Managers France, Service Client - Réclamation, 153 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS. La procédure de réclamation est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://fr.swisslife-am.com/fr/home/regulatory-information.html.

Autres informations pertinentes

Les documents légaux ainsi que le rapport ESG sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site internet : https://fr.swisslife-am.com/fr/home.html. Le fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019 et bénéficie du label ISR (référentiel du label ISR français publié le 23/07/2020).

Des informations sur les performances passées du produit sont disponibles à l'adresse https://funds.swisslife-am.com/documents/Past_Performance/FR/HST_PERF_FR0010899179_fr.pdf. Les données de performances passées sont présentées pour 10 années.

Les calculs de scénarios de performance mensuels précédents du produit sont disponibles à l'adresse https://funds.swisslife-am.com/documents/Scenario_Performance/FR/SNR_PERF_FR0010899179_fr.pdf.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à notre site internet, l'ensemble de la documentation légale y figure. Le présent document sera mis à jour au minimum une fois tous les 12 mois.

Dans le cas où suite à vos différents échanges, vous estimez que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des marchés financiers : 1. Par courrier adressé à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 ou; 2. Depuis le formulaire électronique accessible sur le site Internet de l'AMF : http://www.amf-france.org.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.